

CONSTITUTION
ET
RÈGLEMENT GÉNÉRAL
DU GRAND ORIENT DE FRANCE

AVIS

*On trouve au secrétariat général du Grand Orient de France,
16, rue Cadet, à Paris :*

Constitution et Règlement général du Grand Orient de France, avec modèles de pièces, tables sommaires et table analytique. 1 vol. in-8° broché. Prix : 1 fr. 50 c. Envoi par la poste, le port en sus.

Annuaire du Grand Orient de France. 1 vol. in-18 broché. Prix : 1 fr. 25 c. Envoi par la poste, le port en sus.

Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits composant la bibliothèque du Grand Orient de France. Paris, 1882, 1 vol. in-8° broché. Prix : 5 fr.

Bulletin du Grand Orient de France. Abonnement annuel : pour la France et l'Algérie, 5 fr.; pour les colonies françaises et les pays étrangers : 6 fr.

Instruction pour chacun des trois grades symboliques, l'exemplaire : 25 c.

Documents pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie au XIX^e siècle. 1 vol. in-8° broché. Prix, *franco* : 2 fr.

Formules pour **tableaux annuels** (*en-têtes et intercalaires*), le cent : 10 fr.

Demandes de titres (*diplômes, brevets ou patentes*), le cent : 10 fr.

Certificats d'élection de vénérable (ou autre président), la douzaine : 1 fr. 20 c.

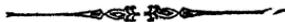
Formules pour l'exécution de l'article 62 du Règlement général (notification des propositions de profanes et des refus d'admission), le cent : 5 fr.

Formules pour radiations, le cent : 10 fr.

Formules de testament pour l'initiation, le cent : 5 fr.

Registre matricule avec répertoire, relié : 25 fr.

Vélins emblématiques, 12 fr. la douzaine.



116

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

CONSTITUTION

ET

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DE LA FÉDÉRATION



PARIS
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DU GRAND ORIENT DE FRANCE

16, RUE CADÉT

1888 (É.: v.:)

QUATRIÈME TIRAGE

Toute loge doit remettre à chaque nouvel initié un exemplaire de la Constitution et du Règlement général.

(Règlement général, art. 68, 2^e alinéa)

CONSTITUTION

TABLE SOMMAIRE

	Pages
TITRE I ^{er} . DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET DE SES PRINCIPES	7
TITRE II. DES FRANCS-MAÇONS ET DES ATELIERS MAÇONNIQUES.....	9
Chapitre 1^{er} . Des Francs-Maçons.....	9
— 2^e . Des Ateliers maçonniques.....	11
TITRE III. DES POUVOIRS MAÇONNIQUES.....	14
Chapitre 1^{er} . Du Grand Orient de France.....	14
— 2^e . De l'Assemblée générale.....	15
— 3^e . Du Conseil de l'Ordre.....	18
TITRE IV. ORGANISATION JUDICIAIRE.....	21
Chapitre 1^{er} . Pouvoirs judiciaires.....	21
— 2^e . Jurys d'ateliers et Chambres d'appel.....	21
— 3^e . Chambre de cassation.....	22
TITRE V. RELATIONS EXTÉRIEURES.....	24
— VI. RÉVISION ET MODIFICATION DE LA LOI MAÇONNIQUE.....	24
DISPOSITIONS TRANSITOIRES.....	25
